

Initiatives ministérielles

Imaginez l'humiliation des employés de la Société canadienne des postes ce matin en entendant, alors que le gouvernement refuse depuis presque trois ans—ça fera trois ans en juillet—de signer une convention collective avec eux, en entendant, je dis, les membres du gouvernement déclarer qu'ils avaient trouvé une solution. Qu'il fallait laisser tomber les conventions collectives, au lieu desquelles on établirait un palmarès. Que si les employés travaillaient bien, ils figureraient tous au tableau d'honneur. C'est humiliant et gênant de se faire dire une chose pareille.

À présent, nous voici en train d'étudier le projet de loi C-73, un projet de loi parfaitement idiot. Le gouvernement considère que la Société canadienne des postes appartient aux Canadiens, notamment ceux qui travaillent pour elle. C'est une société d'État et elle nous appartient. Le gouvernement dit qu'il a une autre idée: il va nous permettre d'acheter des actions dans cette société qui nous appartient déjà mais sans droit de vote et nous n'aurons pas notre mot à dire dans l'exploitation de la société. Encore une fois, cela devrait soi-disant ravir les gens.

• (1040)

C'est odieux. C'est absolument odieux de faire perdre du temps à la Chambre des Communes à discuter de telles sottises. Imaginez un peu la réaction des postiers dans ce pays, eux qui s'attendaient à une convention collective et à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership, mais qui, en tout et pour tout, se retrouvent avec le projet de loi C-73!

Une voix: Envoyez plus de lettres au Père Noël!

M. Riis: Tout ceci est risible certes, mais triste. C'est triste si l'on considère que les services postaux sont l'un de nos services fédéraux les plus importants. Et dire que la direction puisse adopter une attitude aussi paternaliste à l'égard de milliers d'employés laborieux! Nous avons tous eu l'occasion de rencontrer des employés de la Société canadienne des postes, que ce soit dans le cadre de notre travail de députés, ou parce que nous comptons parmi nos amis des membres des divers syndicats associés à la société ou à ses filiales, ou simplement parce que nous connaissons personnellement le facteur qui distribue le courrier chez nous.

Nous savons que tous ces gens sont des Canadiens convaincus et dévoués, qui travaillent fort pour veiller à la distribution du courrier. Comme d'autres l'ont signalé, malgré les faux pas de la direction et du gouvernement du Canada, le service postal canadien demeure l'un des systèmes les plus efficaces. Les employés subalternes font preuve de loyauté envers la société, ils prennent la

distribution du courrier au sérieux et tiennent à offrir un service de qualité à la population canadienne. Je ne peux en dire autant pour le gouvernement et la plupart des gestionnaires. J'aimerais le faire, mais cela m'est impossible.

Examinons maintenant la mesure législative. Grâce au projet de loi C-73, les employés de la Société canadienne des postes pourront, s'ils le désirent, acheter 10 p. 100 des actions sans droit de vote de la société. Dès que la société a annoncé cette décision, les employés ont déclaré: «C'est tout à fait ridicule.» Pourtant, nous sommes encore ici à débattre le projet de loi.

Une voix: Est-ce Don Lander qui a fait cette déclaration?

M. Riis: Certains voient dans cette mesure le commencement de la privatisation totale et entière de la Société canadienne des postes. Je sais que le ministre responsable de la société a nié cette allégation. Qu'a-t-il dit au juste? Si vous relisez bien sa déclaration, il a dit: «On ne prévoit pas procéder immédiatement à la privatisation.» Le 1^{er} mai 1992, il ajoutait: «Si j'avais à parier, je parierais que, d'ici les deux prochaines décennies, les bureaux de poste du monde entier seront privatisés, et cela ne m'ennuierait pas que le Canada donne le pas.» Vous avez là le ministre responsable de la Société canadienne des postes qui avouait lui-même qu'il souhaitait que la société soit privatisée. Il précisait que cela ne se ferait pas immédiatement. C'est bien évident, mais nous estimons qu'il s'agit de la première étape en ce sens.

Pour sa part, le premier ministre a dit qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de projets visant à privatiser les bureaux de poste. Il a d'ailleurs dit qu'il ne serait pas en faveur de cela. Mais le premier ministre avait déjà fait d'autres déclarations.

Le 13 avril 1988, le premier ministre a dit que même si certaines personnes s'intéressaient à la SRC, celle-ci n'était pas à vendre. Il a dit qu'Air Canada n'était pas à vendre. Nous savons tous que le gouvernement a vendu Air Canada, après avoir d'abord commencé à offrir des actions aux employés, en 1988. En d'autres termes, c'est ainsi que le gouvernement procède. Il commence par vendre quelques actions aux employés avant de se lancer dans une privatisation complète.

La conduite du gouvernement conservateur est tout ce qu'il y a de plus clair. Quand il veut privatiser une importante société d'État, il commence d'abord par offrir des actions aux employés avant de faire une émission publique. Nous nous opposons à cette façon de faire. Nous nous y opposons parce qu'elle n'améliorera absolument pas les relations patronales-syndicales à la Société canadienne des postes.